



## FORMULAIRE - PERMIS DE VÉGÉTALISER

### 1. LE PORTEUR DE PROJET

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Vous faites une demande de végétalisation à titre :  Individuel  Collectif  
 Professionnel

### 2. LE PROJET

Votre demande de permis de végétaliser concerne :

- La végétalisation de mini-fosse de plantation (existant ou à créer)  
 La plantation le long des façades et/ou des murs de clôture

Lieu d'implantation du projet (adresse complète) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire ou locataire à cette adresse ?  Propriétaire  Locataire

Quelle est la nature du revêtement au sol ?  Revêtu (enrobé, béton, pavés)  
 Non revêtu (gravats, sable, enherbé)

**Documents à fournir :**  Photo existante de la façade / des murs de clôture à végétaliser  
 Croquis avec la dimension des fosses de plantation souhaitées  
 Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins d'un an)  
 Pièce d'identité

La convention vise à garantir le cadre et la réussite des projets de végétalisation des rues de Clavette portées par les habitants, les associations ou autres entités.

Votre demande de végétalisation vaut également engagement à respecter la convention de végétalisation des rues de Clavette :

- Prendre en charge la plantation ou le semis, l'arrosage et l'entretien régulier des plantations et du pas de porte
- Je déclare avoir pris connaissance de la convention de végétalisation des rues et m'engage à la respecter.

Ce document est à retourner complété :  
\* Par voie postale : Mairie de Clavette -  
17 rue du Grand Chemin 17220 CLAVETTE  
\* Par mail : [infos@mairie-clavette.fr](mailto:infos@mairie-clavette.fr)

À Clavette, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature précédée de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé"

*RGPD / Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Commune de Clavette afin d'instruire votre demande de permis de végétaliser le domaine public.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la mairie de Clavette, pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles).*